

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS DANGEREUX

⇒ **Objectif Tri en déchèterie**

RAPPEL : les déchets dangereux sont des déchets polluants pour l'environnement et dangereux pour la santé. Ils nécessitent un traitement spécifique et représentent un coût plus important.

AUTORISÉS EN DÉCHÈTERIE



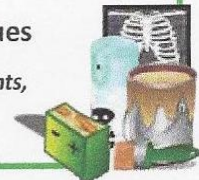
- Encombrants
- Métaux
- Cartons
- Gravats
- Plâtre
- Plastiques durs - PVC
- Polystyrène
- Films plastiques
- Pneus



- Feuilles, tontes, tailles, branchages
- Bois non traités (palettes...)
- Bois traités (aggloméré, bois peints...)
- Bois traités à cœur* (traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, pontons...)



- Radiographies
- Batteries
- Produits toxiques (peintures, désherbants, insecticides...)



- Équipements électriques et électroniques, électroménager (hors équipements professionnels)



- Papiers et emballages
- Verres



- Piles
- Cartouches d'encre d'imprimantes
- Lampes, néons, ampoules basse consommation



- Filtres à huile
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures



* sous conditions

INTERDITS EN DÉCHÈTERIE



- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Boîtes jaunes DASRI*



- Éléments entiers de voiture ou de camion



- Déchets putrescibles (excepté les déchets verts)
- Cadavres d'animaux
- Renouée du Japon



- Déchets radioactifs
- Déchets contenant de l'amiante
- Munitions, armements et fusées de détresse



- Graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers
- Produits chimiques à usage industriel



- Ordures ménagères



Les déchets toxiques, dangereux ou encombrants ne vont pas dans votre poubelle mais en déchèterie, pour qu'ils soient dépollués et/ou recyclés.

CHAQUE PERSONNE EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS.